

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CAP EXCELLENCE8<sup>ème</sup> séance de l'année 2016

Vendredi 15 juillet 2016

DÉLIBÉRATION N°2016.07.08/305

Autorisation donnée au Président  
de signer l'avenant de prolongation  
au Plan Local de Redynamisation (PLR)  
2012-2015 de Guadeloupe

L'an deux mille seize, le vendredi 15 juillet, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 6 juillet 2016.

Présents : 34		
Président		
M. Éric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Georges	DAUBIN	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Marlène	MELISSE-MIROITTE	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Max	CELIGNY	
M. Justin	DESSOUT	
M. Michel	RINÇON	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANN O	
M. Chazy	CIRANY	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOTH	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Nadège	THÉOPHILE	
M. Denis	BERNADOTTE	

**Excusés représentés : 3**Vice-Président :

M. Jacques BANGOU (1<sup>er</sup> Vice-Président)  
Procuration à Mme Josiane GATIBELZA

Conseillère Communautaire - Membre du Bureau :

Mme Corinne PETRO  
Procuration à M. Justin DESSOUT

Conseiller Communautaire

M. Jocelyn LEREMON  
Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS

**Excusés non représentés : 2**Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Fabert MICHELY  
Mme Francesca FAITHFUL

**Absents : 11**Vice-Présidents :

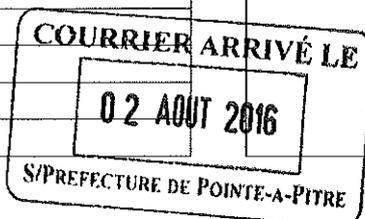
Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX  
(14<sup>ème</sup> Vice-Présidente)  
M. Pierre THICOT (15<sup>ème</sup> Vice-Président)

Conseillère Communautaire - Membre du Bureau :

Mme Marie-Camille MOUNIEN

Autres Conseillers Communautaires :

M. Audry CORNANO  
M. Harry DURIMEL  
Mme Juliana FENGAROL  
M. Daniel MARSIN  
M. Jean-Charles SAGET  
M. Patrick SELLIN  
M. Olivier SERVA  
Mme Kitty WALPO



Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Suzelle SEVILLE*.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (*CGCT*) ;
- VU la circulaire du Premier Ministre n°5318/SG du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite Communauté d'Agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modifications des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du Conseil communautaire de CAP Excellence du 14 décembre 2010 fixant la définition de l'intérêt communautaire ;
- VU la délibération n°2012.04.03/215 du Conseil Communautaire de CAP Excellence du 11 avril 2012 approuvant la convention fixant le cadre du Plan Local de Redynamisation initié par le Ministère de la Défense ;
- VU la convention intitulé « *Plan Local de Redynamisation de la Guadeloupe 2012-2015* » signée le 27 juillet 2012, dite « *PLR* » et notamment son article 4 ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'avis favorable du Comité technique interministériel pour les restructurations de défense en date du 6 avril 2016 ;

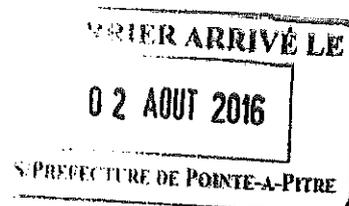
**Considérant** que le retard pris dans la signature de la convention de financement des projets inscrits au « *Plan Local de Redynamisation de la Guadeloupe 2012-2015* » dite « *PLR* » n'a pas permis un démarrage des actions selon le calendrier prévu initialement et d'aboutir aux résultats attendus ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à une prolongation du PLR afin de pouvoir non seulement mobiliser la subvention prévue mais aussi présenter à la gouvernance locale et au Comité technique interministériel un bilan du PLR avec des résultats précis pour les actions mises en œuvre.

**Considérant** le rapport du Président ;

Après avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;**



**ARTICLE 1-** D'approuver l'affectation de la subvention « Plan Local de Redynamisation de la Guadeloupe 2012-2015 » dite « PLR » comme ci-après :

Actions	Coût d'objectif	Affectation PLR	
Schéma Directeur de Développement Economique	87 885	38 000	43%
AMO préfiguration d'un modèle économique	71 880	30 000	41%
Observatoire Economique	97 000	40 000	41%
Etudes de faisabilité en vue de la création du Complexe Technique International des Activités Navales et maritimes (COTIAN)	70 000	30 000	42%
<b>TOTAL</b>	<b>326 765</b>	<b>138 000</b>	<b>42%</b>

**ARTICLE 2-** D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant de prolongation du Plan Local de Redynamisation (PLR) de la Guadeloupe.

**ARTICLE 3-** De donner tous les pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 4-** Le Président, le Directeur Général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le Comptable public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe, le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.



Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 29 JUL 2016



Le Président

Éric JALTON

- Délibération transmise à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe, le
- Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Pointe-À-Pitre, le
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public, le

02 AOUT 2016

02 AOUT 2016